

§ 7. DES ORPHELINS ANGLAIS.

A la demande de Mgr. Manning, Archevêque de Westminster, Mgr. l'Archevêque de Québec, en passant à Londres, en Décembre dernier, s'est vivement intéressé au sort des orphelins que l'on place dans des établissements protestants, quand il ne se trouve pas de bons catholiques pour s'en charger.

En conséquence, il a fait écrire, par M. le Grand-Vicaire Cazeau, à ses Suffragants, pour savoir si, dans chaque diocèse, il serait possible de placer un certain nombre de ces infortunés enfants et combien, afin de pouvoir donner une réponse à Mgr. Manning en repassant par Londres.

Je ne puis répondre moi-même à Mgr. l'Archevêque de Québec, avant de savoir si et combien de ces orphelins pourraient être distribués dans les familles du diocèse. Veuillez donc m'informer aussitôt que possible si votre paroisse peut faire cet acte de charité, afin que je puisse lui donner le nombre de ces enfants dont le diocèse pourra se charger. Je transcris ici ce que S. G. écrit là-dessus :

“ Sans doute, chaque diocèse a déjà le soin de ses
 “ propres orphelins ; cependant je ne crois pas que
 “ ce nouveau fardeau, partagé entre les deux provinces
 “ (Québec et Ontario) puisse nuire beaucoup à nos
 “ œuvres. Il s'agit du salut éternel de pauvres
 “ enfants que le gouffre de l'hérésie absorbera infailliblement si nous ne venons pas à leur secours ;
 “ ils apporteront avec eux la bénédiction de Notre-